



## 17ème législature

<b>Question N° : 1686</b>	De <b>M. Anthony Brosse</b> ( Ensemble pour la République - Loiret )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Fonction publique, simplification et transformation de l'action publique		<b>Ministère attributaire</b> > Action publique, fonction publique et simplification
<b>Rubrique</b> >fonctionnaires et agents publics	<b>Tête d'analyse</b> >Revalorisation des secrétaires de syndicats mixtes et adjoints administratifs	<b>Analyse</b> > Revalorisation des secrétaires de syndicats mixtes et adjoints administratifs.
Question publiée au JO le : <b>05/11/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>24/12/2024</b>		

### Texte de la question

M. Anthony Brosse appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la simplification et de la transformation de l'action publique sur la situation des secrétaires de syndicat mixte. Bien que certaines de leurs missions divergent, leur profession se rapproche en de nombreux points de celle des secrétaires de mairie. Pourtant, ces derniers se sont retrouvés exclus de la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie. Ainsi, il lui demande si le Gouvernement envisage d'inclure, lors d'une prochaine réforme, les secrétaires de syndicat mixte ainsi que les adjoints administratifs afin que ces métiers soient eux aussi revalorisés.